

Council Member Inquiry Form
Demande de renseignements d'un membre du Conseil

Subject: Snow Fences and Corn Rates

Objet : Pare-neiges et valeur de maïs

Submitted at: Agriculture and Rural
Affairs Committee

Présenté au : Comité de l'agriculture et
des affaires rurales

From/Exp.:

Date: March 1, 2018

File/Dossier :

Councillor/Conseiller:
G. Darouze

Date : le 1er mars 2018

ARA 01 - 18

To/Destinataire :

General Manager Public Works and Environmental Services and General Manager and City Treasurer, Corporate Services / Directeur général, Direction générale des travaux publics et de l'environnement et Directrice générale et trésorière municipale, Direction générale des services organisationnels

Inquiry:

As a natural alternative to snow fences, the city reimburses farmers to leave several rows of corn to act as a natural snow fence along roadways. The reimbursement was reduced from 2.5 times the market value for corn to the flat market value. As a result, fewer farmers were willing to leave up corn. Could staff identify the feasibility of returning to the former reimbursement model for leaving up corn as a natural snow fence? Can staff please provide a financial breakdown for reimbursing farmers for corn at market value, and at other rates, compared to the cost of the purchase and installation of snow fence for a set distance of roadway? Can staff provide other alternatives for snow fences?

Demande de renseignements :

La Ville dédommage les agriculteurs pour les rangs de maïs qu'ils laissent parallèlement aux routes en guise de pare-neige, une solution de rechange naturelle aux pare-neige traditionnels. Les fonds versés, équivalant à 2,5 fois la valeur marchande du maïs, sont maintenant déterminés selon la valeur du marché, qui est peu animé. Par conséquent, moins d'agriculteurs sont enclins à laisser des rangs de maïs. Le personnel peut-il vérifier s'il est faisable de retourner à l'ancien modèle de remboursement à cet égard? Peut-il

aussi ventiler les coûts du dédommagement à la valeur marchande du maïs et à d'autres taux, comparativement aux coûts d'achat et d'installation de pare-neige sur une distance fixe? Le personnel peut-il fournir d'autres solutions pour les pare-neige?

Response (Date: 2018-Apr-05)

The rate paid to farmers for corn fences is 150% (or 1.5 times) the market value. This has been the rate for at least 11 years. The City pays for the value of the unharvested corn based on the yield and value of the corn as established for the harvest year, and the area of the corn strip as determined by the actual measure length of the strip multiplied by the actual width of the corn left standing.

There has been no recent reduction in the reimbursement rate; however, there may be fluctuations in the market value of corn from year to year. For example, in the past decade, the market value has seen fluctuations due to both drought and higher fuel prices. Generally, the market value is determined by obtaining up to three quotations from local buyers.

Staff in Financial Services have provided a breakdown of the average price per tonnage of corn for the past 10 years to demonstrate the market fluctuations. Over the past 3 years, corn prices have been trending downwards, which may explain a perceived reduced reimbursement rate for the corn fence program.

Year	Average Price
2007/2008	\$132
2008/2009	\$215
2009/2010	\$183
2010/2011	\$173
2011/2012	\$300
2012/2013	\$305
2013/2014	\$220
2014/2015	\$173
2015/2016	\$215
2016/2017	\$195
2017/2018	\$186

In the past 4 years, there has been a 10% decrease in the number of agreements that

the City has paid out, but not necessarily in the number of agreements initiated. In these cases, the agreements were not fulfilled because the farmer or a contractor cut down the rows with their combine, invalidating the agreement. While interest in the program varies in different areas of the city, overall participation has been consistent.

The chart below indicates the cost per 100 meters of corn fence based on several possible compensation models. This estimate is based on the winter 2017/2018 market cost of \$186/tonne for corn.

	1.5x Market Value	2x Market Value	2.5x Market Value
Cost per 100 metres	\$245	\$327	\$409

The seasonal cost of installing wood slat or plastic snow fence is approximately \$8.14 per metre plus any additional maintenance costs. This would be approximately \$1400 per 100 metres of new fencing, including the cost of staff time, equipment, and replacement costs (about 10% per year) of damaged fences and steel posts. It is important to note that in some years this cost would be up to \$600 lower as the fencing and posts can have up to a 5-year life span and can be re-used.

It is the department's preference to have corn fencing as it reduces City costs and staff time dedicated to snow fencing, and managers from all four zones actively engage and consult with farmers beginning in late winter. However, corn fences require much more commitment from the landowner, and for that reason, many farmers do not choose to opt in.

Staff will be developing a proactive outreach plan to reach more eligible rural property owners, advise them of the benefits of corn fences over traditional snow fences, and encourage them to opt in to the program.

Staff in Public Works and Environmental Services have also researched other alternative and environmentally friendly alternatives to the standard wood slat or plastic snow fences. Some other alternatives to snow fencing used by other municipal governments include:

- "living snow fence" – a combination of native shrubs, trees, and grasses that act as a windbreak when placed in alternating rows of growth and open space, which breaks the wind and allows for trapping of snow; used in Iowa, Minnesota,

Nebraska, and Colorado

- Reclaimed wood snow fence – untreated wood is salvaged before being burned or sent to landfill and repurposed into snow fencing; used in Wyoming
- In Minnesota, some municipalities sell evergreen and fruit trees grown in their nurseries in bundles of 50 trees, at a rate lower than local nurseries, allowing landowners to grow their own windbreaks.

The implementation of any of these options would require more extensive analysis on the requirements of expanding the alternative snow fence program, in terms of budget and staff resources, and assessment of interest from the farming and rural communities. Any alternative snow fences would have to be in the same location as the current temporary fences and would require the landowner to opt into the program.

Réponse (Date : le 5 avril 2018)

Le taux de remboursement des agriculteurs pour les pare-neige en maïs représente 150 % de la valeur marchande du maïs (1,5 fois cette valeur). C'est le taux en vigueur depuis au moins 11 ans. Le montant payé par la Ville repose sur la valeur du maïs non récolté et laissé sur pied en guise de pare-neige, calculée en fonction de la production et de la valeur pour l'année de récolte, et de la superficie de la bande de maïs, soit le produit de sa longueur et de sa largeur réelles.

La Ville n'a pas réduit ce taux dernièrement; toutefois, la valeur marchande du maïs peut fluctuer d'une année à l'autre. Dans les 10 dernières années, par exemple, elle a fluctué en raison de sécheresses et des hausses du prix du pétrole. En général, il faut obtenir jusqu'à trois offres de prix d'acheteurs locaux pour la calculer.

Afin d'illustrer les fluctuations du marché, le personnel des Services financiers a fourni une ventilation du prix moyen par tonne de maïs pour les 10 dernières années. Depuis trois ans, le prix du maïs est en baisse, ce qui pourrait expliquer pourquoi le taux de remboursement donne l'impression de diminuer.

Année	Prix moyen
2007-2008	132 \$
2008-2009	215 \$
2009-2010	183 \$
2010-2011	173 \$
2011-2012	300 \$

2012-2013	305 \$
2013-2014	220 \$
2014-2015	173 \$
2015-2016	215 \$
2016-2017	195 \$
2017-2018	186 \$

Dans les quatre dernières années, le nombre d'ententes de remboursement honorées par la Ville a diminué de 10 %, mais cette baisse ne s'observe pas nécessairement dans le nombre d'ententes conclues. En effet, certains remboursements n'ont pas été accordés parce que l'agriculteur ou un sous-traitant avait fauché les rangs avec sa moissonneuse-batteuse, annulant ainsi l'entente. Par ailleurs, si l'intérêt pour le programme varie d'un secteur de la ville à l'autre, la participation globale se maintient.

Le tableau ci-dessous présente le montant du remboursement par 100 mètres de pare-neige en maïs selon plusieurs modèles envisageables. Il s'agit d'estimations basées sur la valeur marchande à l'hiver 2017-2018, soit 186 \$ par tonne de maïs.

	1,5 fois la valeur marchande	2 fois la valeur marchande	2,5 fois la valeur marchande
Montant du remboursement par 100 mètres	245 \$	327 \$	409 \$

Pour une saison, l'installation de pare-neige en lattes de bois ou en plastique coûte environ 8,14 \$ par mètre, plus les frais d'entretien. Le tout s'élève donc à quelque 1 400 \$ par 100 nouveaux mètres de pare-neige, ce qui comprend le coût des heures de travail et du matériel, ainsi que le coût de remplacement des pare-neige et des poteaux en acier endommagés (environ 10 % par année). Fait important : il y a des années où ces coûts baisseront d'un montant pouvant atteindre 600 \$, étant donné la durée de vie des pare-neige et des poteaux (jusqu'à cinq ans) et leur potentiel de réutilisation.

La Direction générale préfère les pare-neige en maïs, qui coûtent moins cher à la Ville et demandent moins de travail du personnel; ainsi, les gestionnaires responsables des quatre secteurs tâchent d'approcher et de consulter les agriculteurs dès la fin de l'hiver.

Les pare-neige en maïs exigent toutefois bien plus d'efforts de la part du propriétaire foncier; c'est pourquoi bon nombre d'agriculteurs ne participent pas au programme.

Le personnel préparera un plan de communication proactive en vue d'établir le contact avec d'autres propriétaires de terrains ruraux admissibles, de les informer des avantages des pare-neige en maïs par rapport aux pare-neige traditionnels, et de les encourager à participer au programme.

Le personnel de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement a aussi étudié d'autres solutions écologiques qui pourraient remplacer les pare-neige traditionnels en lattes de bois ou en plastique. En voici quelques-unes, adoptées par d'autres administrations municipales :

- On trouve dans l'Iowa, au Minnesota, au Nebraska et au Colorado des « pare-neige vivants », une combinaison d'arbustes, d'arbres et de graminées indigènes qui, plantés en rangs espacés, forment un brise-vent et captent la neige.
- Au Wyoming, on récupère du bois non traité – au lieu de le brûler ou de l'envoyer à la décharge – pour en faire des pare-neige.
- Au Minnesota, certaines municipalités vendent des lots de 50 arbres à feuillage persistant et arbres fruitiers cultivés dans leurs propres pépinières, à un coût moindre que dans les pépinières locales, permettant ainsi aux propriétaires fonciers de faire pousser leurs propres brise-vent.

Avant d'adopter l'une de ces solutions, il y aurait lieu d'analyser attentivement ce qu'impliquerait l'expansion du programme aux chapitres du budget et du personnel, et de jauger l'intérêt des communautés agricoles et rurales. Il faudrait que les nouveaux pare-neige soient installés au même endroit que les pare-neige temporaires actuels, et que le propriétaire accepte de participer au programme.

Standing Committees / Commission Inquiries:

Demande de renseignements des comités permanents / de la Commission :

Response to be listed on the Agriculture and Rural Affairs Committee Agenda of April 5, 2018

La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Comité de l'agriculture et des affaires rurales prévue le 5 avril 2018